

Edito

En charge de l'entretien des bâtiments communaux et de la mise en valeur de l'espace public depuis deux ans, je m'efforce de réaliser cette mission le mieux possible.

Le travail ne manque pas et j'ai la chance de m'appuyer sur une équipe de quatre agents techniques conduite par Monsieur François Guillet.

Les problèmes d'électricité, de plomberie, de menuiserie dans les écoles, à la mairie et autres bâtiments communaux font partie du quotidien de nos agents.

Quant aux espaces publics, la tâche est considérable.

Après l'abattage des arbres, les travaux d'élagage et de plantations d'arbres et arbustes cet hiver, l'équipe est passée à l'entretien des espaces verts, tonte, débroussaillage. Les Fontenois apprécieront à sa juste valeur la qualité du travail exécuté.

La commune de Fontaines a la chance de pouvoir s'appuyer également sur un comité de fleurissement particulièrement actif qui embellit nos rues, nos lavoirs, nos places. En parallèle, une petite équipe, conduite par Monsieur Jean-Yves Charles, remet en état notre mobilier urbain (bancs, poubelles...)

Un grand merci à tous ces bénévoles.

La propreté du village est l'un de nos objectifs prioritaires. C'est la raison pour laquelle nous invitons chaque Fontenois à s'investir dans l'entretien des abords immédiats de son habitation (trottoirs, haies) et à respecter les zones enherbées. Cela ne prend que quelques heures par an pour ceux dont la santé le permet.

De plus, nous vous attendons nombreux à la journée citoyenne prévue le 07 mai de 8 h 30 à 17 h 00.

Disposer d'un environnement propre et agréable contribue à une meilleure qualité de vie au quotidien

Guy BUGAUD, Conseiller municipal délégué
aux espaces et bâtiments publics.



Opération : collecte pour l'Ukraine



Le 12 mars, le centre de secours de Fontaines a participé à la collecte en faveur du peuple ukrainien.

Dirigés par les adjudants chefs Pascal Gauthey et Patrick Aublanc, aidés par les pompiers bénévoles et retraités ainsi que

les élus, tous sont venus participer à cette matinée qui a été un grand succès. Beaucoup de dons ont été récoltés.

En tout, 91 colis ont ainsi été réalisés et acheminés par les pompiers au SDIS 71 de Chalon sur Saône.

Un grand bravo également aux quatre jeunes sapeurs pompiers présents : Alycia, Martin, Mathéo et Mathis. Ils ont fait un super travail à la réception et lors du tri des dons.

Félicitation pour ce bel élan de solidarité.

Atlas de la biodiversité communal

Les serpents pointent leur nez !

Ces mal aimés victimes d'une mauvaise réputation, ont pour habitude de nous surprendre... le long des lisières, des haies, de la végétation semi-aquatique. Ils se prélassent au soleil dès les premiers rayons printaniers. N'ayez crainte, ils captent la chaleur qui leur permettra de se mouvoir et de partir en chasse. Discrets mais vigilants, ils disparaissent bien avant que vous ne les ayez détectés en captant les vibrations du sol. La réputation leur permet de se glisser tranquillement dans une cachette à l'abri de tout prédateur. Nous arrivons dans une période favorable à l'observation.

Intégralement protégés depuis 2021, il est interdit de les détruire. Si vous avez un jardin, il y a de fortes chances de croiser un individu, mais rappelons qu'ils sont inoffensifs, fort utiles et indispensables à l'équilibre de la biodiversité. Enfin pour se rassurer, sachez que leur stratégie face à un danger est la fuite ! Seules leurs mâchoires peuvent leur servir de

défense dans le cas d'une capture ou d'un écrasement involontaire. Laissons leur donc une chance de nous surprendre par la beauté de leurs écailles et la délicatesse de leurs mouvements. Ainsi vous les regarderez d'un autre œil, qui sait !

Et si vous tombez nez à nez avec la couleuvre d'Esculape, la couleuvre verte et jaune ou encore la vipère aspic, n'hésitez pas à transmettre vos données sur Faune-France.org ou sur la page facebook "inventaire de la biodiversité communale de Fontaines".



C.C.A.S.

Atelier « inclusion numérique »

Au niveau du Grand Chalon, on estime que 41 000 habitants sont plus ou moins éloignés du numérique. 51,00 % d'entre eux sont intéressés pour se former, et 10/15 % sont en situation de grande exclusion. Suite au questionnaire émis par le CCAS à destination des Fontenois, concernant la mise en place d'ateliers numériques, environ cinquante réponses positives ont été recensées.

Cinq conseillers numériques parcourent les 30 communes qui ont manifesté leur intérêt pour le développement de cette offre sur le territoire.

A Fontaines, les premières sessions de 10 personnes, ont eu lieu les 08 et 24 mars. Le prochain atelier se tiendra le 28 avril. D'autres suivront et des cours individuels, plus spécifiques, seront également dispensés. Un recensement des besoins sera fait par Mesdames Carine Plumier et Isabelle Bon.

Pêche à la ligne

Dans le cadre des ateliers intergénérationnels, le CCAS souhaiterait organiser des rencontres entre lycéens et Fontenois sur le thème de la pêche.

Dans un premier temps, une journée découverte sera proposée aux lycéens avec la Gaule chagnotine. Par la suite, des « sorties pêche » pourront être proposées avec les habitants intéressés.



Atelier collectif numérique

Si vous souhaitez obtenir des renseignements, n'hésitez pas à contacter le CCAS.

Un partenaire de la commune : l'association des « Amis de l'église Saint-Just »

Dans le cadre de la convention tripartite qui lie l'association des « Amis de l'église Saint-Just » la Fondation du Patrimoine et la Commune, plusieurs milliers de bons de souscription ont été distribués. Le succès de cette opération a permis à l'association et à la Commune d'être citées par la Fondation comme « un exemple de partenariat réussi ».

L'association s'est également appliquée à donner à son action une forte couverture médiatique qui a également permis de parler de Fontaines.

Les bénéfices des manifestations organisées (musique romantique, musique classique, concert de piano, concert de violon, jazz latino, théâtre de boulevard, conférences, expositions) sont reversés à la Fondation du Patrimoine, ainsi que les dons perçus.



On ajoutera que les actions musicales ou culturelles qu'elle a mis en œuvre ont grandement contribué à l'animation de Fontaines et à son attractivité.

En même temps, elle redonne un peu de vie à l'église du village.

Pour conclure, l'association "Les Amis de l'église Saint-Just" de Fontaines a, depuis ses débuts, participé à la restauration de l'église à hauteur d'un peu plus de 10 % du montant des travaux. C'est ce que représente en effet l'ensemble des sommes collectées jusqu'à présent (70 000 €), abondés par la Fondation du Patrimoine (13 600 €).

La dernière tranche de travaux est en cours. Elle permettra de finaliser la restauration d'ici l'automne 2022. L'association poursuit aujourd'hui sa tâche auprès de ses partenaires avec, d'ici le cœur de l'été un concert de trompes de chasse, et un grand concert « classique » avec deux solistes de très haut niveau.

Fête de la musique

Le mardi 21 juin 2022 notre village va résonner sur les accords de la FETE DE LA MUSIQUE !

Organisée par la municipalité et le comité consultatif "Vie Associative, Fêtes et Cérémonies" et avec le soutien de l'association "La Claire Fontaine", vous pourrez dès 18 h, place de la Mairie, découvrir et écouter plusieurs formations musicales.



Au programme :

l'école de musique de la Claire fontaine et ses différentes formations.

B.R.E.F : Formation familiale fontenoise reprenant des musiques et chants traditionnels des balkans dans le style de Goran Bregovic.

Connor pass : Trio de musiciens passionnés de culture irlandaise reprenant des standards de chants et musiques traditionnelles.

Nous vous attendons nombreux pour passer une agréable soirée.

Les finances de la commune

Présentés en commission municipale des finances du 23 mars pour échanges et observations, les budgets primitifs 2022 ont été votés à l'unanimité des membres du conseil municipal lors de la séance du 05 avril 2022.

Pour la section de fonctionnement du budget principal, d'un montant de 1 814 000 €, deux volets méritent d'être soulignés :

- la forte augmentation des charges à caractère général : tous les fluides (gaz, électricité, eau) mais aussi les combustibles, les carburants, les fournitures d'entretien... Comme tous les particuliers, la commune est impactée par les fortes variations de prix et devra redoubler de vigilance en matière d'occupation des bâtiments publics ;
- pour les produits, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition qui relèvent d'une décision municipale ; cette décision ne constitue pas un choix de facilité mais, dans le contexte actuel, nous considérons qu'il ne faut pas ajouter une charge supplémentaire aux Fontenois.

En matière d'investissement, revenons tout d'abord sur nos engagements : dans le bulletin municipal spécial finances de décembre 2020, nous avons présenté aux Fontenois l'état des lieux de la situation financière fin 2019 (résultat de l'audit financier externe), nos orientations pour le mandat et nos premiers choix à court terme.

Dix huit mois plus tard, où en sommes nous ?

- la réduction de l'endettement de la commune est bien engagée ; notre décision de ne réaliser aucun nouvel emprunt en début de mandat tout en honorant les annuités permet d'apprécier une forte baisse de la dette de la commune :

- . 2 734 853 € au 31 décembre 2019,
- . 2 570 858 € au 31 décembre 2020,
- . 2 416 432 € au 31 décembre 2021,
- . 2 256 000 € en prévision au 31 décembre 2022.



- la priorité donnée aux investissements liés à la sécurité des Fontenois et à l'identité du village est respectée avec :

- . les travaux de lutte contre les inondations : après les travaux réalisés en 2021 avec le bassin du Fourneau, une seconde tranche est prévue au centre du village, le tout représentant une dépense de 460 000 € TTC . A ce titre, nous bénéficions de subventions attribuées par le Grand Chalon et le Conseil Départemental ;
- . la restauration de notre église : en 2020 et 2021, nous avons investi environ 635 000 € TTC pour les deux premières tranches de travaux et nous prévoyons une dernière tranche de 205 000 € au titre du budget 2022. Si les subventions obtenues auprès de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et la forte contribution de la Fondation du Patrimoine (avec le soutien de l'Association des Amis de l'Église Saint Just) ont couvert une partie des dépenses, ce sont bien 840 000 € TTC qui auront été consacrés à cette vaste restauration.

- le soutien aux associations locales et aux acteurs des services de proximité est effectif :

- . la collaboration permanente avec les responsables associatifs s'accompagne d'un appui financier par l'attribution de subventions de fonctionnement et d'aides pour des projets spécifiques ; le budget primitif 2022 prévoit 17 600 € à ce titre ;
- . l'appui de l'équipe municipale a permis de faciliter la création deux commerces mais aussi de contribuer à étoffer nos services médicaux de proximité (convention spécifique avec l'OPAC).

Au delà des thématiques évoquées ci-dessus, la section d'investissement du budget primitif 2022 reste à un montant élevé (1 413 200 €) et comprend en particulier :

- la mise en place du plan « mobilités douces » évoqué dans le bulletin municipal de février,
- la création d'une aire de jeux pour les enfants dans le square derrière la mairie,
- des aménagement dans différents pâquiers,
- une nouvelle tranche de travaux de voirie,
- un nouvel équipement au cimetière (installation d'un colombarium) et la réfection des portails et portillons,
- la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale.



Ruissellement

Pour répondre aux remarques de certains Fontenois, nous souhaitons apporter quelques précisions sur la lutte contre le ruissellement et la gestion des eaux pluviales dans la commune

Les dernières inondations d'importance datent de 2014 et 2016. Suite à ces événements, le Grand Chalon a fait réaliser une étude sur l'ensemble de la Côte Chalonnaise fin 2018.

Ce document a servi de base de réflexion pour approfondir le sujet dans chaque commune. Il sert également de référence pour l'attribution des subventions par le Grand Chalon.

Installé en juillet 2020, le nouveau conseil municipal a fait de ce sujet l'une de ses priorités afin de permettre l'avancement de ce dossier.

Avant de finaliser le premier projet, nous avons fait vérifier une grande partie des réseaux d'eaux pluviales.

Par endroit, ceux-ci étaient obstrués à 90 %, un tronçon était même complètement bouché par manque d'entretien. Le réseau est maintenant en état de fonctionnement.

Durant l'automne 2021, le bassin du Fourneau a été agrandi pour sécuriser les habitants d'une partie du village (rue Chamilly). Les autres travaux qui protégeront le centre bourg font l'objet de démarches administratives plus lourdes et plus longues.

Néanmoins, nous espérons une poursuite des aménagements en 2022/2023.

Le Grand Chalon a mis en place une politique de gestion localisée des eaux pluviales favorisant l'infiltration dans le sol pour lutter contre les phénomènes d'inondation et favoriser le rechargement des nappes.



Cette prescription s'applique à toute nouvelle construction ou extension que ce soit le projet d'un particulier ou une zone résidentielle. Il est recommandé aux futurs propriétaires de rechercher dès la conception de leur projet des solutions simples pour retenir et infiltrer les eaux pluviales (noues, jardin de pluie, massif filtrant, puit d'infiltration...). L'utilisation des espaces verts en légère dépression par rapport au sol pour faire de la rétention à faible profondeur des eaux est la solution généralement la plus économique.

Les voiries des projets d'habitation sont concernées par cette prescription.

A Fontaines, il est prévu la création d'une noue le long des futures chaussées pour favoriser la rétention et l'infiltration des eaux de ruissellement de la voirie. Un raccordement à débit limité de la noue sur le réseau d'eaux pluviales ou un fossé peut être autorisé selon les contraintes du site.

Les projets d'urbanisation sur la commune sont étudiés et mesurés pour ne pas impacter le risque d'inondation, d'autant plus que nous réaliserons la suite des aménagements nécessaires à la lutte contre les inondations du centre bourg.

Adoptons tous une attitude citoyenne

Quelques petits rappels de bien vivre ensemble :

- Le stationnement sur les trottoirs, ainsi que sur les pâquiers ou sur les espaces verts demeurent bien sûr interdits.
- Merci de respecter le stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite.
- Les propriétaires de chiens de catégorie dangereuse doivent posséder un permis de détention.
- Pour tous les toutous, merci à leurs maîtres de ramasser leurs excréments.
- Les chantiers publics ou privés susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage sont interdits les jours de semaine de 20 h à 7 h et les dimanches ou jours fériés.
- Les feux de déchets verts ou tout autre déchet sont interdits sur la commune.
- Horaires de tonte :
 - les jours ouvrables : 8 h-12 h et 14 h-19 h ;
 - les samedis 9 h-12 h et 15 h-19 h ;
 - et les dimanches ou jours fériés 10 h-12 h.

